

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON</b>	<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres</b> En exercice <b>10</b> Présents <b>9</b> Votants <b>10</b>	<b>L'AN DEUX MIL DIX-NEUF Le LUNDI 18 MARS à 19h00</b>
	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : <b>M. Michel LOMMIS</b>
Date de convocation <b>12/03/2019</b> Date d'affichage <b>22/03/2019</b>	<b>Étaient présents : M. LOMMIS, Mme SADOE, M. JOUIN, Mme COURTAIS, Mme LASKRI, M. LEBAR, Mme MICHEL, Mme DUCOUDRÉ, M. THIRANT.</b> <b>Absent excusé : M. BELEY (pouvoir à M. LOMMIS).</b>
	<b>Secrétaire de séance : Mme COURTAIS</b>

La séance est ouverte à 19h01.

Secrétaire de séance : Émilie COURTAIS.

M. le Maire informe d'un pouvoir de M. Arnaud BELEY à M. LOMMIS.

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 17 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour de la séance du Conseil municipal du lundi 18 mars 2019 :**

- **Compte de gestion 2018**
- **Compte administratif 2018**
- **Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du produit des amendes de police**
- **CCCY : modification des statuts**
- **CCCY : approbation du rapport de la CLECT**
- **SEY : adhésion au groupement de commandes de diagnostics amiante & HAP dans les enrobés de voirie**
- **SEY : rapport d'activité 2017**
- **Décisions prises par le Maire**
- **Urbanisme**
- **Travaux**
- **CCCY**
- **Conseil départemental**
- **Syndicats intercommunaux**
- **Informations diverses.**

### **COMPTE DE GESTION 2018 - Délibération 18-03-2019/01.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte de gestion 2018 de la Trésorerie de Montfort-l'Amaury qui fait apparaître les résultats suivants :

- **En section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement : - 228 408,13 €  
Recettes de fonctionnement : + 384 956,65 €

Report en fonctionnement n-1 + 33 901,91 €

**Soit un résultat à fin 2018 de + 190 450,43 €**

- **En section d'investissement :**

Dépenses d'investissement : - 176 215,44 €  
Recettes d'investissement : + 124 269,02 €

Report en investissement n-1 + 23 492,73 €

**Soit un résultat à fin 2018 de - 28 453,69 €**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - Délibération 18-03-2019/02.**

M. le Maire étant sorti de la salle, Mme SADOE présente le Compte administratif 2018 de la commune dont les chiffres sont identiques au Compte de gestion de la Trésorerie de Montfort-l'Amaury, soit :

- **En section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement : - 228 408,13 €  
Recettes de fonctionnement : + 384 956,65 €

Report en fonctionnement n-1 + 33 901,91 €

**Soit un résultat à fin 2018 de + 190 450,43 €**

- **En section d'investissement :**

Dépenses d'investissement : - 176 215,44 €  
Recettes d'investissement : + 124 269,02 €

Report en investissement n-1 + 23 492,73 €

**Soit un résultat à fin 2018 de - 28 453,69 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**APPROUVE** le Compte Administratif 2018.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE - Délibération 18-03-2019/03.**

M. Dominique JOUIN informe l'assemblée que le Conseil départemental subventionne, dans le cadre du produit des amendes de police, et à hauteur de 80 % du total des travaux HT, l'implantation de radars pédagogiques.

### **Descriptif du projet**

Implantation de deux radars pédagogiques - RD 191 - sur poteau d'éclairage public face à la rue de La Mairie et à proximité de la Maison du Village.

Le dossier technique a été adressé au Conseil départemental (Direction des Mobilités) en date du 11 mars 2019.

**Coût des travaux HT 3 750,50 € ; TTC 4 500,60 €**

**Montant de la subvention demandé : 3 000,40 €.**

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** auprès du Conseil départemental, pour l'année 2019, au titre du produit des amendes de police, une subvention pour l'implantation de deux radars pédagogiques.

**DIT** que le coût HT des travaux s'élève à 3 750,50 €, montant de la subvention : 3 000,40 €.

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés, figurant dans le dossier technique adressé au Conseil départemental (Direction des Mobilités) en date du 11 mars 2019 et conforme à l'objet du programme.

**S'ENGAGE** à financer la part des travaux restant à sa charge qui sera inscrite au Budget primitif 2019.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES : MODIFICATION DES STATUTS - Délibération 18-03-2019/04.**

Par délibération n°18-071 en date du 5 décembre 2018, la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines a adopté ses nouveaux statuts.

Il s'agissait :

- De modifier des intitulés de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » par
  - Politique locale du commerce pour :
    - ✓ Aménager des zones d'activités ayant pour tout ou partie une vocation commerciale.
    - ✓ Accueillir et accompagner les porteurs de projet dans le domaine commercial (notamment par le biais de partenariats avec les chambres consulaires).
    - ✓ Soutenir les communes pour les travaux favorisant le maintien du commerce local.
- D'intégrer dans la rédaction des statuts la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, transférée automatiquement depuis le 1er janvier 2018.
- D'inclure, dans le cadre des compétences facultatives, les services communs suivants :
  - Entretien des hydrants.
  - Maintenance des extincteurs et des blocs de secours.
  - Acquisitions et prestations de fournitures administratives.

Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ces nouveaux statuts dans un délai de trois mois à compter de la notification. À défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération n° 18-071 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en date du 5 décembre 2018,

**Article 1 :** **APPROUVE** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT - Délibération 18-03-2019/05.**

Par délibération n°19-002 en date du 13 février 2019, la Communauté de communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ledit rapport dans un délai de trois mois. À défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération n° 19-002 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines en date du 13/02/2019

**Article 1 :** **APPROUVE** le rapport 2019 de la CLECT de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines.

### **APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE DIAGNOSTICS AMIANTE ET HAP DANS LES ENROBÉS DE VOIRIE - Délibération 18-03-2019/06.**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

**Considérant** que depuis le Décret 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, les maîtres d'ouvrage ont l'obligation de caractériser le risque amiante dans les enrobés bitumineux avant de commencer tous travaux sur voirie,

**Considérant** qu'un regroupement permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et ainsi d'obtenir de meilleurs prix,

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune de Mareil-le-Guyon d'adhérer à un groupement de commandes de diagnostics liés à la présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés de voirie,

**Considérant** que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), le Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY78) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes de diagnostics liés à la présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés de voirie.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive correspondante.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 du SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES (SEY) - Délibération 18-03-2019/07.**

M. THIRANT présente au Conseil municipal le rapport d'activité établi par le SEY.

**Vu** la loi n° 95/101 du 2 février 1995 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de présenter ce document au Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND** connaissance du rapport d'activité 2017 du SEY ;

**DIT** que ce document sera tenu à la disposition du public.

**DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

**Arrêté n° 2018/32 :** Avancement de l'agent administratif au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>nd</sup>e classe au 01/01/2019.

**Arrêté n° 2018/33 :** Titularisation de l'agent administratif au 01/01/2019.

**Arrêté n° 2019/01 :** Stationnement interdit sur le parking « impasse des Jardins » le 25 janvier 2019 (cérémonie des vœux).

**Arrêté n° 2019/02 :** Numérotage construction nouvelle au 1 bis route de Chevreuse.

**Arrêté n° 2019/03 :** Stationnement autorisé au 1 ruelle des Prés le 07 mars 2019 à un camion de déménagement (Gervais).

**Arrêté n° 2019/04 :** Stationnement autorisé sur le parking « impasse des Jardins » le 28 mars 2019 à un camion de déménagement (Nasse et Marchand).

**URBANISME**

**Rapporteur Michel LOMMIS**

- Présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis le 17 décembre 2018. (Voir partie intégrante du compte-rendu du 18 mars 2019).
- Contentieux près du Tribunal Administratif de Versailles: Recours de Serge MIJES c/ commune de Mareil-le-Guyon demandant l'annulation du Permis de Construire n° 78366 16Y0001 délivré le 20 octobre 2016 à la SCEA Elevage de la Mare Barbaut pour la construction de bâtiments agricoles à usage d'élevage équin sur le terrain d'assiette constitué des parcelles cadastrées section ZC n°121 et n°122 sises route de La Garenne.

## **TRAVAUX**

- **Départemental de voirie 2016-2019** : Les travaux de réfection de la rue de la mairie et de la rue de l'hirondelle débuteront courant avril pour une durée estimée à quatre semaines. Un nouveau plan de circulation est défini dans ce secteur afin de faciliter la circulation et le stationnement des véhicules desservant l'école maternelle. La rue de la Mairie sera mise en voie à sens unique, en sortie sur la RD191. Présentation au public était disponible en mairie lors de la permanence du samedi 9 février.
- **Contrat rural** : Deux marchés de maîtrise d'œuvre ont été lancés, le premier concerne la reprise des murs extérieurs de la mairie et des deux dépendances attenantes ainsi que la rénovation des anciens logements d'instituteurs, le second concerne la reprise des murs extérieurs de l'église façade nord. Le maître d'œuvre est maintenant sélectionné et doit remettre sous quelques jours l'Avant-Projet Sommaire (APS).

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES (CCCY)**

Conseil communautaire du 06 mars 2019 :

- notification du marché de délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation du stationnement de la gare de Montfort-Méré et aux abords des gares de Garancière-la-Queue et Villiers-Neauphle-Jouars avec mise en place d'une tarification à la société EFFIA avec conditions.
- Débat d'orientations budgétaires 2019.

## **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES**

- Courrier du 28 février 2019, attribution d'une subvention de montant 69 647€ d'aide à la commune en matière de voirie, à savoir réfection de la rue de La Mairie / rue de L'Hirondelle.
- La commune mène actuellement des discussions avec la direction « des mobilités » du département et l'EPI 78-92 relatives aux aménagements du carrefour Cheval Mort (RD191/RD13) et RD13 (routes de Chevreuse et de Montfort).

## **SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

L'ensemble des syndicats organisent, en cette période, les débats d'orientations budgétaires puis les votes des budgets primitifs.

**SIEED** : Rappel, la collecte des déchets végétaux débutera le lundi 01 avril.

**SILY** : Prochaine réunion le 18 mars soit ce soir.

**SITERR** : Réunion le 29 janvier 2019

Assurance groupe statutaire.

Présentation de la mission d'accompagnement du CIG pour la mise en place du RGPD ouverture compte Internet et transfert nom de domaine.

Le Nom SITERR.FR était jusque-là hébergé par le SITCOM de Rambouillet, ce qui n'a plus lieu d'être. Prochaine réunion le 21 mars 2019.

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Préfecture des Yvelines** : courrier du 27 décembre 2018, information des communes relative à la mise en place des Secteurs d'Informations sur les Sols (SIS) dans les Yvelines. « *Je vous informe que le recensement des sites pollués dont l'Etat a connaissance sur votre territoire n'a pas abouti à la création de projets de Secteur d'Informations des Sols dans votre commune.* »
- **Préfecture des Yvelines** : arrêté du 21 janvier 2019 n°2019-091 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Mareil-le-Guyon.
- **Association La Racine** : courrier du 11 février 2019, demande de subvention pour l'association La Racine monnaie locale complémentaire. La commune répond par la négative cette année.
- **Académie de Versailles** : courrier du 21 février 2019, « *le projet de la carte scolaire pour les écoles de votre commune ne prévoit à ce jour aucune mesure* ».
- **Tribunal de Grande Instance de Versailles** : courrier du 04 mars 2019. Suite à plainte déposée le 20/12/2018 pour dépôt sauvage, l'avis de classement à victime mentionne : « *je vous informe qu'après examen de cette procédure, les poursuites pénales ne seront pas engagées.....* ».
- **Gendarmerie** : dépôt de plainte le 11 mars 2019 par la commune relatif à un dépôt sauvage de matériaux divers sur la route de la Garenne entre le 09 mars 18h et le 10 mars 08h15.
- **Montée En Débit (MED)** : service opérationnel depuis le 11 mars pour les administrés de Cheval Mort. Tous les Mareillois bénéficient dorénavant de ce service. L'agence départementale « Yvelines Numériques » organise une inauguration le 05 avril à 10h sur l'installation MED de Bazoches-sur-Guyonne sise chemin du Rocher Marquant (face à la route de la Garenne).
- **Nettoyage de Printemps** : dimanche 07 avril 2019, rendez-vous à 09h00 à la maison du village. Café / croissant avant le début des opérations de nettoyage.
- **Ateliers de Mareil** : Nous remercions l'équipe des ateliers de Mareil et plus particulièrement Jacques Passet pour la réfection de la petite salle du 1<sup>er</sup> étage de la MDV. Les activités manuelles (loisirs créatifs et peinture) s'y déroulent depuis début mars.
- **Prochain conseil municipal** : lundi 08 avril à 19h00, vote du budget primitif 2019.
- M. le Maire fait part d'un mot de remerciement adressé aux élus de la part d'une famille ayant reçu un bouquet de fleurs à l'occasion d'une naissance.

## TOUR DE TABLE

### Jean-Michel THIRANT

Le 22 mars, se rendra à un séminaire sur l'eau au Mureaux.

### Patricia SADO

**CCAS** : Nous avons voté l'attribution de bons de chauffage ainsi qu'une aide alimentaire pour un couple de Mareillois.

**Conseil d'école maternelle de Mareil** : le 21 mars 2019.

### Association VMLG :

#### Manifestations passées

Soirée crêpes et jeux le 15 février : une trentaine de personnes étaient au rendez-vous. Merci aux bénévoles pour la confection des crêpes.

#### Manifestations à venir

22 mars : soirée sud-ouest.

31 mars : relaxation « bols et gongs tibétains ».

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 20h05.



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MARS 2019**

**DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN COURS OU TRAITÉES DU 18/12/2018 AU 18/03/2019 inclus.**

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
M. LOMMIS	58 Grande Rue	DP	Changement clôture (côté ruelle des Prés)	26/11/2018	Accord	19/12/2018
M. LOMMIS	58 Grande Rue	DP	Changement clôture (côté sente du Lavoir)	26/11/2018	Opposition	19/12/2018
M. URVOY	2 impasse des Terres fortes	DP	Pose d'1 conduit de cheminée	27/11/2018	Accord	19/12/2018
R. GOUSSON	2 place du Château	DP	Pose d'1 portail coulissant & aménagement du mur plein (route de La Garenne)	10/12/2018	Accord	27/12/2018
Ph. CARRÉ	6 chemin de La Croix Messire Jean	DP	Changement des volets	28/01/2019	Accord	21/02/2019
SCI du CRIBS via Foncier Experts	Grande Rue - Les Groux	DP	Division de terrain	18/02/2019	-	-
L. LASKRI	26 rue du Bout de L'Eau	DP	Remplacement des fenêtres	19/02/2019	Accord	14/03/2019
R. GOUSSON	2 place du Château	PC MO	Ajout de fenêtres	21/02/2019	-	-
R. GOUSSON	2 place du Château	PC MO	Ajout de fenêtres	21/02/2019	-	-
C. STENTZ	1 bis route de La Garenne	PC MO	Extension garage - Non extension arrière	12/03/2019	-	-
L. DELACOUDRE	13 rue du Bout de L'Eau	DP	Suppression de 2 poteaux Remplacement du portail	18/03/2019	-	-

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MARS 2019**

**DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER À LAQUELLE LA COMMUNE N'A PAS DONNÉ SUITE**

- Vente CHAUMONT à CHAUMONT - 20/12/2018.